

Règlement terrain Foot 5 Mobile FFF

ARTICLE 1 : Dispositions générales :

Le terrain Foot 5 Mobile FFF (ci-après le « Terrain ») implanté sur le parvis de l'Institut du Monde Arabe (ci-après « l'IMA ») est un équipement mis à disposition par l'IMA dans le cadre de l'Exposition Foot et monde arabe qui aura lieu du 10 avril au 21 juillet 2019.

Le Terrain est mis à disposition de l'IMA pour différentes activités mais est également proposé à la location pour les visiteurs. Les visiteurs ont la possibilité de réserver le Terrain pour une heure pour dix participants. Les demandes de réservation s'effectuent sur le site internet de l'IMA ou sur site à la billetterie de 10 h à 18h.

En y accédant, les utilisateurs reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement et en accepter les conditions d'utilisation ainsi que les risques liés à la pratique des activités autorisées. Ils en assument l'entière responsabilité. Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leur représentant légal.

Le règlement sera affiché à l'entrée du Terrain et disponible sur simple demande auprès de l'IMA.

ARTICLE 2 : Description des équipements :

Le Terrain permet la pratique du football. Les autres activités pour lesquelles il n'est pas destiné sont interdites (roller, planches à roulettes, deux roues...).

Les chaussures de sport sont obligatoires sur l'aire de jeu.

ARTICLE 3 : Conditions d'accès et d'horaires :

Le Terrain n'est pas surveillé.

3.1 Pour les ateliers pédagogiques

Les mineurs doivent être accompagnés d'une personne majeure.

Les personnes mineures sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux, lesquels acceptent notamment les risques liés à la pratique du football et en assument l'entière responsabilité.

3.2 Pour les réservations d'utilisateurs

Pour effectuer une réservation en ligne, l'utilisateur doit être majeur.

Les utilisateurs doivent veiller à ne pas mettre en danger la sécurité des autres utilisateurs et à avoir un comportement respectueux.

3.3 Horaires d'utilisation :

Le Terrain est ouvert tous les jours sauf le lundi et jour férié aux horaires suivants :

De 10 h à 18 h : le Terrain sera utilisé par les différents services de l'IMA

De 18 h à 22 h : réservation payante sur le site internet de l'IMA

L'IMA se réserve le droit, à tout moment, de modifier les horaires d'accès pour garantir les conditions de bonne utilisation, d'entretien et de respect du voisinage.

ARTICLE 4 : Conditions d'utilisation :

Seule l'utilisation du ballon remis par l'IMA est autorisée.

Il est formellement interdit d'utiliser cet espace pour d'autres activités que la pratique du football, de modifier, de rajouter, même de façon provisoire, toute sorte d'obstacles, de structures, de matériels non adaptés ou hors normes.

Toute personne présente sur le terrain doit impérativement :

- Respecter le matériel mis à disposition
- Restituer les chasubles et ballons fournis par l'IMA
- Laisser les lieux propres
- Respecter les riverains, éviter toute nuisance sonore

Il est interdit :

- De pénétrer sur le terrain avec des cigarettes, de l'alcool, des médicaments ou de la nourriture
- De grimper sur la structure ou les filets
- De porter des chaussures à crampons
- D'introduire tout objet ou matériaux qui pourraient constituer un risque (bouteille en verre...)
- De se livrer à des activités commerciales, ambulantes ou non

Le non-respect du règlement est susceptible d'entraîner l'expulsion des contrevenants ou toute autre sanction de droit.

De manière générale, les usagers doivent pratiquer leur sport en respectant les autres ainsi que le matériel mis à leur disposition. Chacun doit avoir une pratique et un comportement responsable, sans danger pour soi et pour les autres. Il est rappelé que tous les usagers doivent obligatoirement avoir souscrit une assurance responsabilité civile couvrant les dommages matériels et corporels causés à autrui. L'IMA décline toute responsabilité en cas d'accident.

Lors des évènements organisés par l'IMA, le Terrain sera réservé exclusivement au déroulement de ceux-ci. Toute autre utilisation ne sera pas autorisée pendant la durée de l'évènement.

En cas d'évènements exceptionnels, le présent règlement pourra être modifié par l'IMA.

Numéro d'urgence : 112

PC SECURITE : 01 40 51 38 21